

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW : CODE 01

+ HEBDOS RÉGIONAUX

## LE RQAP PREND LES MOYENS POUR ASSURER SA PÉRENNITÉ ET FAVORISER LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE DES NOUVEAUX PARENTS

**Québec, le 10 septembre 2008** – À la suite d'une prépublication dans la Gazette officielle qui a été annoncée le 16 mai dernier par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP) confirme que le règlement sur l'ajustement au taux de cotisation du Régime québécois d'assurance parentale a été entériné par le gouvernement et qu'il entrera en vigueur comme prévu le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Cette décision, qui donnait suite à une recommandation du CGAP, témoigne de la volonté du gouvernement du Québec d'assurer la pérennité d'un régime qui est non seulement populaire et apprécié des parents et des futurs parents, mais qui constitue aussi un soutien de première importance pour les familles.

L'ajustement des taux de cotisation de 7,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2009 permettra de répondre de façon mesurée à la hausse des demandes de prestations qui a eu lieu depuis la mise en place du Régime. Rappelons qu'en 2007, le Québec a enregistré 84 300 naissances. C'est une hausse d'environ 3 % par rapport à 2006, année au cours de laquelle le Québec a connu la plus forte augmentation de naissances depuis 1909 avec 8 %. Par ailleurs, en 2007, 43,9 % des prestataires étaient des pères comparativement à 37 % l'année précédente.

Cet ajustement représente une augmentation variant de 7 à 39 cents par semaine pour un travailleur salarié gagnant entre 10 000 \$ et 60 000 \$. Sur une base annuelle, selon la même échelle de salaire, il s'agirait d'une variation brute allant de 3,40 \$ à 20,40 \$.

Enfin, précisons que toute personne désirant prendre connaissance de la décision peut le faire en consultant la Gazette officielle du Québec accessible dans le site Internet des Publications du Québec ([www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca)).

- 30 -

**Source:**

Nadine Rouillard  
Responsable des communications  
Conseil de gestion de l'assurance parentale  
418 644-9844